

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 AOUT 2022**

Etaient présents : Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME, Agnès ROUSSEAU, Alain THIEFAINE, Jean-Charles COUPEZ, Vanessa DELCOUR, Monique LEQUY, Jean-Noël BERTRAND

Absents excusés : Stéphane CUISSET qui a donné pouvoir à Pierre ALLONSIUS, Isabelle LEJEUNE qui a donné pouvoir à Jean FOURDRIGNIER, Odile CAPLAIN qui a donné pouvoir à Marie DETERME, Sandrine HEUCLIN

La réunion a lieu dans la salle de réunions de la mairie à 18 h 30. Le quorum étant atteint, le maire Jean Fourdrignier, ouvre la séance. Marie Determe est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant le recrutement d'agents saisonniers : présentée par Jean Fourdrignier.

Jusqu'à présent nous pouvons recruter des agents saisonniers uniquement pendant la période des vacances (juillet et août). Ceci peut poser certains problèmes au cas où nous aurions besoin d'agents pour remplacer, entre autres des congés maladies, ou pour des travaux supplémentaires. Il est donc demandé à l'ensemble des membres du Conseil municipal d'accepter l'idée de pouvoir recruter des agents saisonniers sans préciser la saison ni le nombre. Ils pourraient être recrutés sur des postes à temps complet ou non complet et pour des laps de temps bien précis. Ces personnes seraient des agents de remplacement contractuels. D'autre part, les crédits seront prévus au budget.

Il n'y a pas de question, et la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant le câblage « éclairage public » pour l'alimentation de la vidéo protection : présentée par Jean Fourdrignier

Des travaux entrant dans les compétences transférées à l'USEDA devront être effectués. Il s'agit du câblage éclairage public pour l'alimentation de la vidéo protection. Le coût global de l'opération calculée aux conditions économiques en vigueur à ce jour sont de 4 257,91 € H.T.. La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics conformément aux marchés publics.

C'est le major Martin qui doit valider le dossier et ensuite le présenter aux services préfectoraux.



Le montant total de cette opération sera inscrit au B.P. 2023. En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité les frais d'étude engagés seraient remboursés à l'USEDA.

Il n'y a pas de question la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant une demande de subvention APV 2022 pour travaux de voirie (demande complémentaire) : présentée par Jean Foudrignier et Pierre Allonsius

Cette demande concerne le chemin du gros cerisier. Un premier devis avait été établi pour un montant de 33 574,44 € ; un 2e devis a été établi et compte tenu de l'état désastreux de la chaussée celui-ci s'élève à 93 577,80 € pour une longueur de travaux de 1 000 M ; un 3e devis a été réalisé pour une longueur de 550 M et pour un montant de 45 211,20 €. Le maire ainsi que son premier adjoint ont reçu un représentant du Conseil Départemental et un représentant de la Voirie Départementale. Ils leur ont conseillé d'effectuer les travaux sur une longueur de 550 M et de demander une subvention supplémentaire de 11 754,12 € avec la certitude que celle-ci serait acceptée. Il est demandé également une autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de cette subvention. Monsieur Allonsius précise que la route sera interdite pendant une quinzaine de jours, le temps des travaux. D'autre part, la partie de chemin qui ne sera pas restaurée sera dorénavant considérée comme chemin agricole. Cependant avec la réfection des 550 M, la commune assure au propriétaire de l'exploitant agricole demeurant dans ce chemin, une circulation correcte jusqu'à son domicile.

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

Délibération concernant la création de 2 postes d'agents territoriaux : présentée par Marie Determe

Afin de remplacer Sabrina Balligand, qui était jusqu'à présent sur un poste garderie/école/cantine/secrétariat de mairie, il est souhaitable de recruter un adjoint territorial contractuel d'animation à temps non complet (20h par semaine). Les missions de cet agent seront d'assurer la garderie, l'aide à l'école et la cantine scolaire.

D'autre part, il est également souhaitable de recruter un adjoint administratif principal de 2e classe à temps non complet, (10h semaine), afin de remplacer en partie la Secrétaire qui demande sa mutation. Le poste complet de secrétaire de mairie sera dorénavant assuré par Sabrina Balligand qui depuis le mois de février 2021, est déjà en poste au secrétariat.

L'agent qui va être recruté est actuellement en poste à la mairie de Sorbais en tant que secrétaire de mairie à raison de 15 h./semaine. Monsieur le Maire de Sorbais a été contacté après accord de son Agent. (nous tenions à avoir son assentiment au recrutement partiel de sa Secrétaire). Si vous êtes d'accord, la personne recrutée effectuera donc 15 h/semaine à Sorbais et 10 h/semaine à la Flamengrie.

Il n'y a pas de question, tout le monde est d'accord pour le recrutement de 2 agents à temps non complet. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.



Délibération concernant la suppression de postes au tableau des effectifs. : présentée par Marie Determe

En effet depuis plusieurs années des nouveaux postes ont été créés pour nécessité de service, mais des postes non pourvus sont toujours au tableau des effectifs. Il est donc nécessaire de supprimer ces postes qui à ce jour ne sont pas pourvus, qui ne servent à rien et ne sont pas dotés budgétairement. Par simple délibération, et si nécessité (entre autres changement de grade ou de temps de travail) des nouveaux postes pourront être créés. (voir annexes 1 et 2).

Il n'y a pas de question, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant les redevances d'occupation du domaine public 2022 : présentée par Jean Fourdrignier

Comme tous les ans, nous sommes obligés de vous présenter les redevances d'occupation du domaine appartenant à la commune afin de pouvoir permettre à Monsieur le Receveur de la commune d'encaisser les sommes dues. Il s'agit de :

• RODP ELECTRICITE (réseau de transport et distribution)	221.00 €
• RODP ouvrages de distribution gaz :	355.00 €
• RODP opérateurs de communication électronique :	691.01 €
• RODP concentrateur de télérelève gaz	51.79 €

Il n'y a pas de question et la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

Délibération concernant la demande de subvention faite par l'Ecole primaire de la Capelle : présentée par Jean Fourdrignier

À la suite de la demande faite par l'école de la Capelle sollicitant la commune pour une subvention exceptionnelle afin de permettre à 3 enfants de la Flamengrie scolarisés à la Capelle de participer à une sortie scolaire à Larmor, il avait été donné un accord de principe se basant sur la subvention accordée au groupe scolaire Albert Lefebvre. Le montant total de cette subvention s'élève à 150 €. Les crédits sont prévues au B.P..

Il n'y a pas de question, et la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Questions diverses :**

Travaux en cours : Présenté par Pierre Allonsius

- Ecole : peinture au sol dans la cour de récréation
- Réparation des stores
- Réparation du portail d'entrée (rue du Presbytère)
- Problème du jardin pédagogique : actuellement se trouve dans un état lamentable. Que doit-on faire ? le remettre en état ou laisser à charge des enseignants..... le maire suggère de le faire remettre en état par le personnel communal et signer une convention avec l'école,



en sachant que si celle-ci n'est pas respectée, le jardin sera repris par la commune – donc affaire à suivre.

Vanessa signale qu'une brique à l'entrée de la cour d'entrée des primaires risque de tomber  
Pierre va le signaler au service technique

- Toutes les bordures de trottoir ont été nettoyées
- 2 agents ont été embauchés pendant la période estivale
- Les accès piétons sont terminés dans la rue Gribout et la rue des Fidèles. Des marquages ont été réalisés afin qu'ils ne soient pas utilisés par les automobilistes (qui les utilisent déjà) et des panneaux de limitation de vitesse (30 km) vont être installés.

Jean-Charles : depuis la réfection de ces rues, les automobilistes vont de plus en plus vite ; il serait peut-être nécessaire d'installer des bornes.

Pierre : nous y avons pensé, mais une borne coûte 180 €. Une fois que les panneaux de limitation de vitesse seront installés nous pourrions peut-être voir avec la gendarmerie pour des contrôles « radar ». à suivre...

- Des récupérations de cailloux ont été faites et ont été utilisées rue des fidèles
- Le broyage des fossés ne sera plus fait que sur une largeur, ce qui semble suffisant, et également dans un souci d'économie de carburant
- Les 3 cimetières ont été nettoyés ou sont en cours de nettoyage
- L'accès PMR du terrain de sport est terminé ou presque
- Les dèss « béton » pour l'installation de la passerelle ont été coulés
- Les archives ont été déménagés pour l'installation de l'ascenseur à la mairie
- L'antenne « relais téléphone » chemin Quidot sera installée la semaine prochaine. Elle sera déposée par un hélicoptère (à voir)

Achat des terrains (Jean Fourdrignier sort de la salle de réunions) présenté par Pierre Allonsius.

Il avait reçu le prix de vente demandé par le représentant de l'indivision Fourdrignier. Il a demandé à Maître Flamant, notaire à Etréaupont une estimation et il avait déjà reçu celle des services des domaines.

Il a refait tous les calculs. Il s'ensuit :

- Indivision Fourdrignier : 218 000 € pour la totalité des terrains
- Maître Flamant : 253 000 € pour la totalité des terrains
- Services des domaines : 160 000 € pour la totalité des terrains.

Compte-tenu de la grande différence, il précise que le représentant de l'indivision connaît très bien les prix de vente des terrains, que Maître Flamant a fait le tour des terrains et a fait la différence entre le terrain à bâtir, le terrain agricole et le terrain à urbaniser. Sur le document, les prix s'entendent de 20 €/m<sup>2</sup>, 15 €/m<sup>2</sup>, 5 €/m<sup>2</sup> et 1 €/m<sup>2</sup> selon l'emplacement. En ce qui concerne les services des domaines, ceux-ci ne se sont pas déplacés et on fait une côte mal taillée de l'ensemble.

Vanessa : ne souhaite pas voir une nouvelle cité telle que les Aubépines

Jean-Charles : il faut acheter ces terrains car nous n'aurons plus une aussi bonne opportunité

Agnès : est d'accord avec Jean-Charles : il faut acheter ces terrains. Cela n'a rien à voir avec le « 40 » dont on ne sait toujours pas quoi faire aujourd'hui.

Pierre : il faut couper la paille en deux





Un tour de table est fait :

Jean-Charles :	non
Jean-Noël :	non
Alain :	non
Monique :	non
Agnès :	non
Pierre + pouvoir	non
Jean + pouvoir	non
Marie + pouvoir	non

11 contre sur 11 votants

La demande des intéressées est rejetée. Elles seront prévenues dès demain ainsi que le responsable du syndicat scolaire.

Il est également précisé que si la 1<sup>ère</sup> Maman donne satisfaction, son emploi sera pérennisé et que pendant plusieurs années nous serons redevables envers la commune de Marly-Gomont (le plus petit enfant a 3 ans). Idem pour le 2<sup>e</sup> cas (enfant de 8 ans).

### Nomination d'un représentant de la commune comme interlocuteur avec le SDIS dans le PCS

Le 26 novembre 2021 a été promulguée une loi « dite Matras » qui oblige les communes qui possèdent un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de nommer parmi les membres du Conseil municipal un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié avec le SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Monsieur Pierre Allonsius propose sa candidature. Tout le monde est d'accord et Monsieur Pierre Allonsius est donc nommé représentant de la commune dans le PCS. Son rôle principal sera de consolider le modèle sécurité civile et d'anticiper la gestion des crises en accord avec le SDIS.

### Problème cantine : présenté par Marie Determe

A ce jour les restes à recouvrer en ce qui concerne la cantine scolaire arrêtés au 30 juin 2022 s'élèvent à 2 968,70€. Je tiens à préciser que depuis le début de l'année toutes les relances ont été faites en temps et heures voulues, toutes les factures ont été titrées et elles sont à la perception d'Hirson. Il s'agit principalement de mauvais payeurs et beaucoup d'entre eux ne sont plus domiciliés dans la commune. Cependant les services du Trésor public continuent à faire des relances, des saisies arrêts sur les salaires ou sur les prestations CAF.

Pour les dernières factures de juin/juillet il reste la somme de 951 € à percevoir. Il s'agit également soit de mauvais payeurs ou de parents partis en vacances... dès demain, les titres de recettes seront faits et transmis au service du trésor public pour recouvrement.

Malgré l'installation d'un nouveau logiciel (septembre 2021) les inscriptions à la cantine restent problématiques. Trop de Parents oublient les inscriptions, inscrivent et ne mettent pas les enfants à la cantine, etc....

Je suggère donc l'envoi d'un courrier à tous les Parents rappelant les bonnes règles en usage et demandant l'inscription pour une semaine en exprimant les jours précis où leurs enfants déjeuneront. Les repas non pris mais inscrits seront comme actuellement facturés, et les repas pris



et non-inscrits seront majorés de 1 € (comme actuellement). A savoir que dans ce cas, les Enfants concernés risquent de ne pas avoir de dessert car pas fournis par le traiteur, car non commandés.

Jean-Charles : souhaite que la première phrase du courrier change.

Marie : Pas de problème – sera fait

Agnès : pourquoi ne pas faire une inscription à l'année

Sabrina : (à qui l'on a donné la parole) – certains Parents le font car le logiciel le prévoit et cela ne pose aucun problème.

Pour l'instant et en attendant la réaction des Parents, nous continuerons pour une semaine à la fois afin de ne pas bousculer trop les habitudes.

Le courrier sera envoyé avant la rentrée des classes.

### Augmentation des tarifs cantine :

La convention année 2022/2023 a été renouvelée avec le « Grand Cerf ». Cependant les prix proposés sont en augmentation de 0.30 €. Il y a toujours 2 prix « petits » et « grands »

Jean-Charles pense en effet que les prix payés à la commune pour les petits devraient être « plus cher » que pour les grands. Il faut du personnel plus disponible et attentif pour le service (couper la viande, aider à manger, servir les boissons....)

Tout le monde trouve qu'il a raison, mais compte-tenu que nous devons déjà répercuter la hausse de tarifs, nous pouvons difficilement mettre 1 seul tarif ou augmenter beaucoup plus les repas des Petits.

Le prix des repas sera donc pour l'année scolaire 2022/2023, fixé par l'ensemble des conseillers présents :

PETITS :	4.00 €
GRANDS :	4.50 €

Jean-Charles : quand est-il du « 40 » route Nationale

Jean : nous avons enfin reçu le rapport des analyses qui ont été faites sur les constructions du « 40 ». Celles-ci sont très mauvaises :

- La structure de la maison est envahie d'un champignon cousin de la « mэрule »
- La structure des bâtiments : amiante et plomb

Donc :

- Nous pouvons traiter la maison. Coût financier très important et résultat très incertain. En ce qui concerne les bâtiments, nous devons faire désamianter et retirer tout le plomb. Idem ; coût très important.
- Nous pouvons également faire tout raser et reconstruire. Les études sont en cours chez l'architecte et chez l'ADICA. Nous attendons les résultats qui vous seront communiqués dès réception.



- Chiffrage traitement avant travaux
- Chiffrage démolition

Chiffrage : Architecte

- Chiffrage aménagement
- Chiffrage démolition et reconstruction

Il n'y a plus de question. Fin de la réunion 21 h 45.

Le Maire



J. FOURDRIGNIER



La secrétaire,

M. DETERME



J. FOURDRIGNIER	P. ALLONSIUS	M. DETERME	A. ROUSSEAU	A. THIEFAINE
				
J.C. COUPEZ	V. DELCOUR	M. LEQUY	J.N. BERTRAND	
				